

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA DE SKIKDA
COMMISSION DE DISCIPLINE

Procès-Verbal N°22 Du 13 Mai 2024.

Saison 2023/2024.

Membres Présents/

- BENCHAABEN A/Jalil (Président).
- GUEDDAH Farid (Secrétaire).
- MESKINE Ahcene (Membre).

Affaire n°149 / Rencontre M.A.T / J.S.B.A (S) du 11 Mai 2024.

- Attendu la présence de l'équipe du MAT sur le terrain.
- Attendu la présence du service d'ordre sur le terrain.
- Attendu la présence de la protection civile sur le terrain.
- Attendu la présence des officiels (arbitre, assistants et délégué).
- Attendu l'absence de l'équipe visiteuse le JSBA.
- Attendu l'attente réglementaire des officiels.
- La commission de discipline a constaté et conformément à l'article 62 aliéna 01
 - Le forfait de l'équipe du JSBA et lui donne :
 - Match perdu par pénalité 3-0 pour l'équipe.
 - Défalcation de six (06) points (phase retour).
 - Quinze mille dinars (15.000 DA) amende payable dans un mois.

Affaire n°150 / Rencontre U.S.E / E.M.A.B (S) du 11 Mai 2024.

- Attendu la présence de l'équipe EMAB sur le terrain.
- Attendu la présence du service d'ordre sur le terrain.
- Attendu la présence de la protection civile sur le terrain.

- Attendu la présence des officiels (arbitre, assistants et délégué).
- Attendu l'absence du club recevant USE.
- Attendu l'attente réglementaire des officiels.
- La commission de discipline a constaté et conformément à l'article 62 aliéna 01
 - Le forfait de l'équipe de l'USE et lui donne :
 - Match perdu par pénalité 0-3 pour l'équipe.
 - Défalcation de six (06) points (phase retour).
 - Quinze mille dinars (15.000 DA) amende payable dans un mois.

Affaire n°151 / Rencontre C.R.D / J.S.C (S) du 11 Mai 2024.

Joueurs/

- SEGHIR Foued (CRD) Lic. N°1808 Avertissement (CAS).
- AIOUAZ Mohamed aymen (CRD) Lic. N°1678 Avertissement (CAS).
- RAMDANE Mohamed amine (JSC) Lic. N°0692 Avertissement (CAS).
- LAARIT Ahmed (JSC) Lic. N°0586 Avertissement (CAS).

Affaire n°152 / REGULARISATION.

- Sur demande du club de la JHK concernant la régularisation des joueurs :
 - KHOUALED Abderahmene Lic. N°0411 et BOUTAGHANE Abdelkrim Lic. N°0221
- La commission de discipline décide de suspendre les joueurs d'un (01) match ferme
En sus de leurs sanctions initiales (01+01).

